



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 octobre 2005**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 2 Septembre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 21 septembre 2005

**Création de comités consultatifs en remplacement des commissions  
municipales thématiques**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.  
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.  
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.  
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.  
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.  
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET

**Administration Générale**

**Création de comités consultatifs en remplacement des commissions municipales thématiques**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par une délibération en date du 1<sup>er</sup> avril 2001, le Conseil Municipal a créé une commission générale et 5 commissions municipales.

Par une délibération du 31 janvier 2003, le Conseil Municipal a modifié la composition des commissions municipales.

L'article L. 2121-22 du CGCT dispose que « le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

L'article L. 2143-2 du CGCT dispose que « le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Sur proposition du Maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du Conseil Municipal, désigné par le Maire.

Les comités peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués ».

Je vous propose de supprimer les commissions municipales thématiques et de créer à la place 3 comités consultatifs.

Cette délibération annule et remplace celle du 31 janvier 2003.

Suite à ces modifications, il conviendra également de modifier notre règlement intérieur et notamment son III, ce qui fera l'objet d'une autre délibération.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Supprimer les 5 commissions municipales thématiques.

- Créer 3 comités consultatifs et désigner pour y siéger :

\* Le 1<sup>er</sup> dénommé citoyenneté, tranquillité publique, proximité, démocratie participative, suivi des conseils de quartiers (anciennement commission n°2) et comprenant :

Madame BIMES

Monsieur CHALLET

Monsieur GENDREAU

Madame CHAREYRE

Monsieur NEBAS

Madame UZANU

Madame Geneviève RIZZI

Monsieur ZABATTA

Monsieur PLANTECOTE

Monsieur SAMOYAU

Un membre de l'opposition

Un membre de l'opposition

Un membre de l'opposition  
Les 9 co-présidents des Conseils de quartier élus non désignés en tant que conseiller municipal  
Les 9 co-présidents des Conseils de quartier habitants  
Une personnalité qualifiée désignée par chaque conseil de quartier  
2 représentants de l'ESN  
1 membre d'une association représentant le handicap

\* Le 2<sup>ème</sup> dénommé circulation/stationnement/pistes cyclables/dénominations de voies/urbanisme et comprenant :

Monsieur FRAPPIER  
Monsieur BREUILLE  
Monsieur GENDREAU  
Madame GRAVAT  
Monsieur JOURDAIN  
Monsieur PAILLEY  
Madame RIZZI  
Un membre de l'opposition  
Un membre de l'opposition  
Un membre de l'opposition  
Une personnalité qualifiée : Mademoiselle RAVENEAU  
1 membre d'une association représentant le handicap

A l'intérieur de ce comité, il faut constituer un groupe de travail dénomination de voies et d'équipements publics comprenant :

Monsieur GENDREAU  
Monsieur FRAPPIER  
Monsieur NEBAS  
Madame BIMES  
Madame Geneviève RIZZI  
Un membre de l'opposition

Les personnalités qualifiées suivantes :

Monsieur DORAY (office de Tourisme)  
Monsieur DOMAIN (Amis du Vieux Niort)  
Monsieur CHARPENTIER (ancien archiviste de la Ville)  
Madame RICHARD (ancienne conseillère municipale)  
Madame BRETHER (ancienne conservatrice de bibliothèque)  
Monsieur GENDRON (conservateur de musée)  
Monsieur POUPLAIN (historien, chercheur)  
Monsieur SURGET (conservateur de bibliothèque)  
Madame DUBUC (archiviste municipale)  
Monsieur GUICHARNAUD (directeur des services techniques de la Ville)  
Monsieur VIEULES (directeur du service Urbanisme de la Ville)  
Monsieur MANIER (directeur du service communication de la Ville)  
Monsieur LACORE (directeur du Cabinet du Maire)  
1 membre d'une association représentant le handicap

\* Le 3<sup>ème</sup> dénommé concertation/harmonisation scolaire et comprenant :

Monsieur PLANTECOTE  
Monsieur LANDAIS  
Madame UZANU  
Madame RONDEAU  
Madame BEGUIER  
Madame BILLY  
Monsieur GENDREAU  
Monsieur JUIN  
Madame REYSSAT  
Madame RIZZI  
Un membre de l'opposition  
Un membre de l'opposition

Les personnalités qualifiées suivantes :

1 représentant de chaque office municipal

2 représentants de Parents d'élèves

3 directeurs d'écoles de la circonscription

3 inspecteurs de l'Education Nationale (Niort Sud, Niort Ouest et Niort Saint Maixent)

1 membre d'une association représentant le handicap

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	7
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

**Alain BAUDIN**

[Ordre du jour](#)